

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;
1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-142

CENTRE CULTUREL LA SIRENE : REVISION DES TARIFS ET DIVERSIFICATION DES RECETTES

Vu l'avis de la commission mixte du 23 mai 2023 ;
 Considérant le contexte économique et budgétaire impacté par l'inflation ;

Il est proposé de révision la grille tarifaire du centre culturel La Sirène.

Billetterie Spectacle (tarifs inchangés depuis l'ouverture du site en 2014) :

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Plein tarif A - spectacle long		14,00
Plein tarif B - spectacle court	10,00	10,00
Tarif Réduit demandeurs d'emplois et -25 ans	8,00	8,00
Tarif Scolaires	3,00	3,00
Projection recette billetterie par rapport à la programmation 23-24	9 000,00	10 800,00

Mise à disposition ponctuelle et location

	Proposition 2023			
	Location	Prestation technique (5h)	Prestation technique (10h)	Caution
Serv. Guingamp-Paimpol Agglomération et collectivités	0 €	175 €	350 €	1 000 €
Etablissements scolaires	10 €/heure			
Associations	15 €/heure			
Associations - si billetterie	300 €			
Demi-journée Entreprises - Personnes morales de droit privé	400 €			
Journée Entreprises - Personnes morales de droit privé	600 €			

Expérimentation Foire aux disques

Afin de diversifier les actions et les recettes, la Sirène prépare pour la saison culturelle 2023-2024 un événement expérimental de Foire au disque, à l'occasion d'une des expositions prévue dans le centre. La foire au disque s'étendrait de l'amphithéâtre jusqu'au parc pendant 2 jours de temps fort. La première année, au titre de l'expérience, les exposants pourront s'installer au tarif de

Réservation au mètre linéaire

5 €

Il est enfin à noter que l'application de ces tarifs au 1^{er} septembre 2023 pour le lancement de la saison 2023-2024 n'impactera donc que très faiblement les recettes de l'année civile 2023. Une nouvelle révision tarifaire pourra intervenir en 2024-2025.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider la grille tarifaire présentée pour application à partir du 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé Rannou.